

Approbation des Capacités d'accueil de l'année universitaire
2021/2022, des Licences Professionnelles de la FSI

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 1er décembre 2020

Délibération 2020/12/CFVU – 148

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil de l'année universitaire 2021-2022, des Licences Professionnelles de la FSI (document).

Toulouse le 1er décembre 2020

Le Président

Jean-Marc BROTO


Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

RESP	LICENCES PROFESSIONNELLES FSI	CAPACITES 2021/22	CAPACITES 2020/21
Y. Cressault	CONCEPTION ET COMMANDE NUMÉRIQUE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES EMBARQUÉS - GESTION DE L'ÉNERGIE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	36	36
C. Villeneuve-Faure	CONCEPTION ET PRODUCTION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES (CPSE)	18	18
L. Ten Hage	CONSEIL EN SYSTÈMES DE PRODUCTION VÉGÉTALE AGROÉCOLOGIQUE	28	28
C. Teuillère	GÉNOME ET BIOTECHNOLOGIE POUR L'AMÉLIORATION DES PLANTES	24	24
Y. Cressault M. Ternissien	GESTIONNAIRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LE BÂTIMENT INTELLIGENT	0	0
S. Berkès Brot	MAINTENANCE DE MATÉRIEL BIOMÉDICAL	28	28
D. Mesguich	TRAITEMENT ET CONTRÔLE DES MATÉRIEAUX (TCM)	18	18